

Nombre de conseillers en exercice: 17

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Geneviève DELARUE, Béatrix VERHILLE, Alex SEGHERS, Christian BEZEAUX, Thierry RUFFIN, Nathalie LEFEBVRE, Stéphane PAPIN, Magalie PAQUOTTE, Yves LE MOULLAC, Sophie COMTE

Pouvoirs : Gilles GAGLIARDI à Alex SEGHERS, Pascal JABIN à Nathalie LEFEBVRE, Emmanuelle DUCHAYNE-JAUBERT à Geneviève DELARUE, Nadia FERRANI-TABEUR à Magalie PAQUOTTE, Gérard KOWALCZYK à Stéphane PAPIN, Rachel BLOND à Jean Claude PELLERIN

Secrétaire de séance : Thierry RUFFIN

#### **1/ Acquisitions Immobilières**

#### **2/ Recalibrage et renforcement de la RD 127 (de Fitz-James – Erquery)**

- **Vente de parcelles Communales**

#### **3/ Personnel Communal**

- **Renouvellement du poste informatique**

#### **4/ Modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme**

## 1/ Acquisitions Immobilières

### ➤ Acquisition de la parcelle AE 202

Madame Simone LARDY et ses enfants sont vendeurs de cette parcelle.

Dans la continuité, de l'acquisition de gré à gré, des parcelles nécessaires à la réalisation du Cimetière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire

➤ DECIDE d'acquérir la parcelle AE 202, d'une superficie de 398 m<sup>2</sup> pour un montant de 199 €.



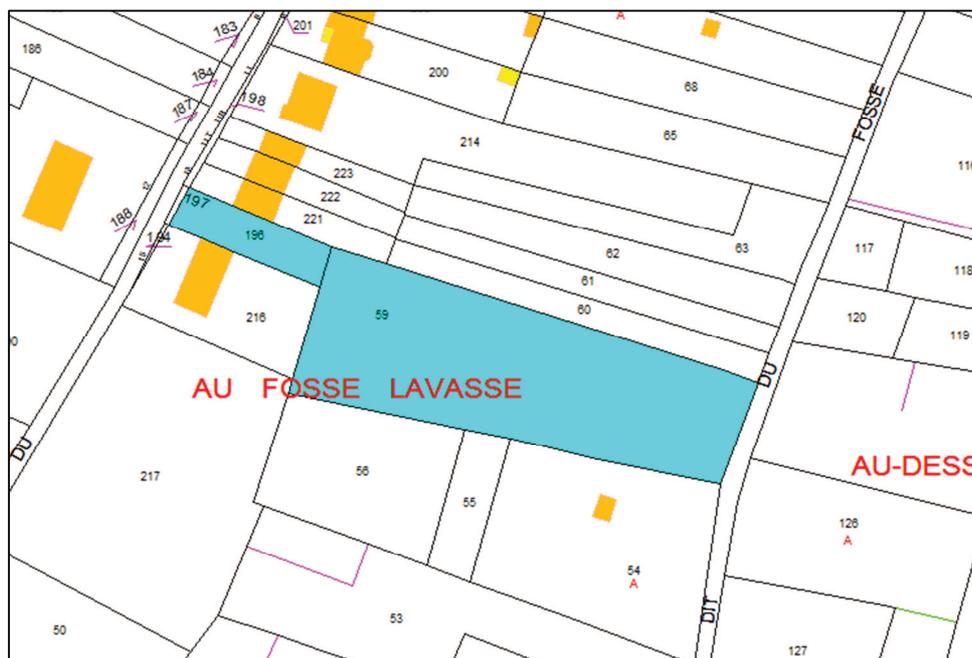
- Les parcelles **vertes** appartiennent à la Commune
- La parcelle **rouge** fait l'objet de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique)
- Les parcelles **jaunes** sont en cours d'acquisition
- La **ligne rouge** définie à la limite du projet des 2 phases du nouveau Cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il signera l'acquisition des terrains HUYEY (en jaune) ainsi que l'acquisition de la maison DELACHAPPELLE-MOREL rue Voltaire le 23 mai 2017.

➤ Acquisition des terrains DELACHAPELLE Yves – Parcelles AL 59 et AL 196

Dans le cadre de sa délégation de compétences, (Délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2014) Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

→ Qu'il a utilisé sa délégation pour exercer le droit de préemption sur les parcelles : AL 59 et AL196



Parcelles	Surface	Prix proposé
AL 59	2 168 m <sup>2</sup>	20.58 € / m <sup>2</sup>
AL 196	261 m <sup>2</sup>	Soit 50 000 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, en prend acte.

## 2/ Recalibrage et renforcement de la RD 127 (de Fitz-James à Erquery) :

Dans le cadre de la réalisation du renforcement et du recalibrage de la RD 127 entre Fitz-James et Erquery, le Conseil Départemental a besoin d'acquiescer à la Commune, pour l'euro symbolique 187 m<sup>2</sup> sur l'ensemble des parcelles vertes.

Conformément à la réglementation, une estimation a été demandée au service des Domaines.



### Commune FITZ-JAMES

Référence cadastrale				Surf m <sup>2</sup>	Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue			N°	Empr.m <sup>2</sup>	N°	Surf. m <sup>2</sup>
AD	111	JARDI	Clos Galois	132		a	10	b	122
AE	207	BT	Le vignoble	894		a	18	b	876
AE	208	TERRE	Le vignoble	539		a	19	b	520
AE	209	TERRE	Le vignoble	325		a	12	b	313
AE	210	TERRE	Le vignoble	512		a	21	b	491
AE	211	TERRE	Le vignoble	226		a	11	b	215
AE	212	BT	Le vignoble	470		a	25	b	445
AE	213	BT	Le vignoble	730		a	62	b	668
AE	214	TERRE	Le vignoble	172		a	9	b	163
Total en m <sup>2</sup>							187		

Après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette promesse de vente et tous documents nécessaires à ce dossier.

### **3/ Personnel Communal**

Le poste d'agent contractuel « en informatique » de 20h mensuel (soit 186,94€ chargé/mois) se termine en septembre 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire

➤ DECIDE de proroger le poste d'agent contractuel en informatique du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018.

### **4/ Modifications Simplifiées du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)**

Monsieur le Maire présente la liste des modifications, étudiées par la Commission d'Urbanisme, qui doivent être apportées au PLU, document réalisé par le Cabinet URBA SERVICE, en charge de ce dossier :

#### **→ Dans toutes les zones du PLU :**

- Article 4 - Infiltration des eaux de pluie devra être faite à la parcelle,
- Article 13 - Interdiction du thuya dans les haies en limite des voies publiques

#### **→ Dans les zones U :**

- Article 3 - Autoriser l'accès véhicule à 2 par terrain et obligation de réaliser le seuil du portail au même niveau que celui du domaine public
- Article 11 - Ajouter un alinéa permettant la prise en compte du Grenelle 2 dans les projets de construction (Autorisation matériaux économie d'énergie ou limitation de production de gaz à effet de serre avec intégration du projet dans son environnement).

#### **→ Dans la zone UA:**

- Article 11 - Aspect des constructions, et en particulier les fenêtres (suppression du nombre de carreaux par vantail) et les baies plus larges que hautes ne sont pas autorisées sur la façade donnant sur la voie publique à l'exception des portes de garage

#### **→ Dans les zones UA et UD :**

- Article 11 - Couverture des annexes en plaque imitant la tuile, clôture en plaque béton imitation « bois »

#### **→ Dans les zones UD et AU :**

- Supprimer les articles 5 et 14 conformément à la loi ALUR (suppression du COS)

Conformément à la réglementation, ces modifications doivent être mises à disposition du public.

➤ Conditions de mis à disposition au public :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire

➤ **DECIDE :**

- De mettre à disposition du public en Mairie aux heures d'ouverture habituelles du secrétariat un dossier comprenant l'ensemble des pièces constituant le projet de modification simplifiée du PLU.
- De tenir à la disposition du public en Mairie aux mêmes heures un registre destiné à recueillir ses observations
- De charger Monsieur le Maire de l'organisation matérielle de ladite mise à disposition, et d'afficher un avis au moins 8 jours avant le début de celle-ci à la porte de la Mairie et autres lieux d'affichage en vigueur sur la Commune afin de porter à la connaissance du public la période de mise à disposition du dossier.

Monsieur SEGHERS demande que soit mis en place une commission réunissant l'ensemble du Conseil Municipal afin de balayer l'intégralité du PLU.

Séance levée à 20h

**1/ Acquisitions Immobilières**

**2/ Recalibrage et renforcement de la RD 127 (de Fitz-James – Erquery)**

- Vente de parcelle Communales

**3/ Personnel Communal**

- Renouvellement du poste informatique

**4/ Modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme**

**Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Geneviève	DELARUE	
Alex	SEGHERS	
Béatrix	VERHILLE	
Gérard	KOWALCZYK	Excusé
Nadia	FERRANI-TABEUR	Excusée
Christian	BEZEAUX	
Nathalie	LEFEBVRE	
Pascal	JABIN	Excusé
Magalie	PAQUOTTE	
Thierry	RUFFIN	
Emmanuelle	DUCHAYNE-JAUBERT	Excusée
Yves	LE MOULLAC	
Rachel	BLOND	Excusée
Stéphane	PAPIN	
Sophie	COMTE	
Gilles	GAGLIARDI	Excusé